

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL-D'OISE**

Octobre 2017 - RAAE n° 56 du 23 octobre 2017  
publié le 23 octobre 2017

Préfecture du Val-d'Oise  
Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial  
Bureau de la coordination administrative  
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch  
95010 CERGY-PONTOISE

Tél. 01 34 20 29 39  
Fax 01 77 63 60 11  
mél : [courrier@val-doise.gouv.fr](mailto:courrier@val-doise.gouv.fr)

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture  
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : [www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)

# **PREFECTURE DU VAL-D'OISE**

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE**

Arrêté n° DDCS-95-A-2017-126 du 16 octobre 2017 donnant subdélégation de signature aux collaborateurs de M. Riad BOUHAFS, directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise 1

Arrêté n° DDCS-95-A-2017-127 du 16 octobre 2017 donnant subdélégation de la compétence d'ordonnateur secondaire de signature aux collaborateurs de M. Riad BOUHAFS, directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise 5



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de la  
cohésion sociale du Val-d'Oise

**ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2017-126 donnant subdélégation de signature  
aux collaborateurs de M. Riad BOUHAFS,  
directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise**

**Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

**VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

**VU** le décret n° 687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

**VU** le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves LATOURNERIE en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

**VU** l'arrêté du Premier ministre en date du 16 octobre 2017 nommant M. Riad BOUHAFS directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise à compter du 16 octobre 2017 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 17-061 du 16 octobre 2017 donnant délégation de signature à M. Riad BOUHAFS, directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : en application du décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, M. Riad BOUHAFS, directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise, subdélègue sa signature à **Mme Anne SCHIRRER**, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale du Val-d'Oise, à l'effet de signer l'ensemble des actes, documents et décisions visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 17-061 du 16 octobre 2017.

**Article 2** : subdélégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, pour les domaines visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 17-061 du 16 octobre 2017 donnant délégation de signature à M. Riad BOUHAFS, qui relèvent de leurs compétences, aux fonctionnaires désignés ci-après :

**Mme Karine ROUAULT-CHARTON**, cheffe du service « jeunesse, vie associative et sport » pour ce qui concerne les domaines :

- Octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail
- Inspections et contrôles des établissements sociaux
- Jeunesse et sports
- Contentieux

En cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe du service, la subdélégation qui lui est conférée par la présente décision sera exercée par **M. Vincent DE PETRA**, adjoint à la cheffe du service, excepté les inspections et contrôles des établissements sociaux.

**M. Vincent DE PETRA**, adjoint à la cheffe du service, « jeunesse, vie associative et sport » pour ce qui concerne les domaines :

- Inspections et contrôles des établissements d'activités physiques et sportives
- Inspections des accueils collectifs de mineurs
- Brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur

**Mme Delphine VIGILANT**, cheffe de la mission « politique de la ville et égalité des chances » et en charge de la gestion de l'aide sociale de l'État :

- Octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail
- Droits et protection des personnes
- Politique de la ville

En cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe de la mission, la subdélégation qui lui est conférée par la présente décision sera exercée par **Mme Éléna GABRIELE**, adjointe à la cheffe de la mission.

**Mme Marion ZELINSKY**, cheffe du service « hébergement-logement », pour ce qui concerne les domaines :

- Octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail
- Droits et protection des personnes
- Etablissements sociaux
- Logement
- Contentieux

**Article 3** : subdélégation est donnée, dans la limite de leurs attributions pour les domaines qui relèvent de leurs compétences, aux fonctionnaires, chefs de bureau, responsables de mission ou chargés de mission ou d'inspection des établissements sociaux désignés ci-après :

**Mme Louise ROBERT**, cheffe du bureau logement ;

**Mme Georgía CULLUS**, cheffe du bureau « PDALHPD »

**Mme Angéline TRILLAUD**, responsable de la mission « coordination migrants-asile et suivi budgétaire »

**M. Kuessi Nacer LOGOZO**, responsable de la mission « veille sociale – SI-SIAO » et chargé de la protection juridique des majeurs ;

**M. Gurvan GAUDIN**, responsable de la mission DALO ;

**M. Laurent CHAMBON**, conseiller technique en travail social, chargé d'une mission transversale sur les services « hébergement-logement » et « droit et protection des personnes » ;

002

**Mme Nathalie VIGIER-ÉLOIRE**, chargée de mission auprès des directeurs et **Mme Angéline TRILLAUD**, en tant qu'inspectrices de l'action sanitaire et sociale, pour ce qui concerne :

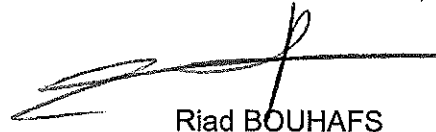
- les inspections et contrôles des établissements sociaux
- les contentieux

**Article 4 :** les actes signés par subdélégation porteront la mention « pour le préfet et par subdélégation ». La signature et le paraphe des personnes concernées sont annexés au présent arrêté.

**Article 5 :** Le directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 16 octobre 2017



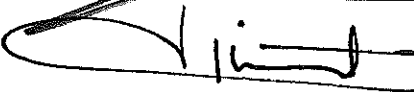


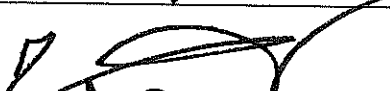






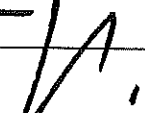
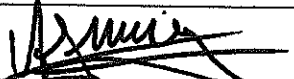
Le directeur départemental  
de la cohésion sociale,



Riad BOUHAFS

003 -

**Annexe paraphes arrêtés**  
**n° DDCS-95-A-2017-126 et DDCS-95-A-2017-127**

Prénom NOM	Paraphe
Anne SCHIRRER	
Karine ROUAULT-CHARTON	
Vincent DE-PETRA	
Delphine VIGILANT	
Eléna GABRIELE	
Marion ZELINSKY	
Louise ROBERT	
Gurvan GAUDIN	
Georgia CULLUS	
Angéline TRILLAUD	
Kuessi Nacer LOGOZO	
Laurent CHAMBON	
Nathalie VIGIER-ELOIRE	
Nicolas SANNIER	



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de la  
cohésion sociale du Val-d'Oise

**ARRÊTÉ n° DDCS-95-A-2017-127 donnant subdélégation  
de la compétence d'ordonnateur secondaire de signature  
aux collaborateurs de M. Riad BOUHAFS,  
directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise**

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements, modifié notamment par le décret n°2008-158 du 18 février 2008 ;
- VU** le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les régions et départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves LATOURNERIE en qualité de préfet du Val-d'Oise ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- VU** l'arrêté du Premier ministre en date du 16 octobre 2017 nommant M. Riad BOUHAFS directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise à compter du 16 octobre 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 17-062 du 16 octobre 2017 donnant délégation de signature à M. Riad BOUHAFS, directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise pour l'exécution des fonctions d'ordonnateur secondaire ;
- VU** l'arrêté n° DDCS-95-A-2017-126 du 16 octobre 2017 donnant subdélégation aux collaborateurs de M. Riad BOUHAFS ;

## ARRÊTE

**Article 1** : en application du décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, M. Riad BOUHAFS, directeur départemental de la cohésion sociale du Val-d'Oise, subdélègue sa signature à **Mme Anne SCHIRRER**, directrice départementale adjointe.

**Article 2** : subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes est donnée aux fonctionnaires désignés ci-après :

**Mme Karine ROUAULT-CHARTON**, cheffe du service « jeunesse, vie associative et sport » ;  
**Mme Delphine VIGILANT**, cheffe de la mission « politique de la ville et égalité des chances » et en charge de la gestion de l'aide sociale de l'État ;  
**Mme Marion ZELINSKY**, cheffe du service « hébergement-logement » ;  
**M. Vincent DE PETRA**, adjoint à la cheffe du service jeunesse, vie associative et sport ;  
**Mme Éléna GABRIELE**, adjointe à la cheffe de la mission « politique de la ville et égalité des chances » et en charge de la gestion de l'aide sociale de l'État ;  
**Mme Louise ROBERT**, cheffe du bureau logement ;  
**M. Nicolas SANNIER**, gestionnaire budgétaire.

**Article 3** : les actes signés par subdélégation porteront la mention « pour le préfet et par subdélégation ». La signature et le paraphe des personnes concernées sont annexés au présent arrêté.

**Article 4** : Le directeur départemental de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 16 octobre 2017

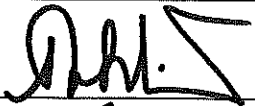

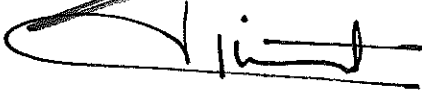


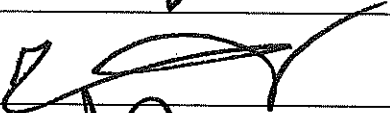
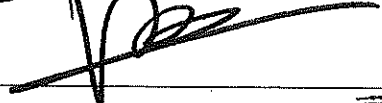




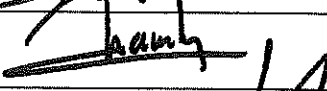
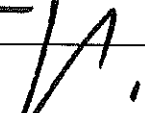
Le directeur départemental  
de la cohésion sociale du Val-d'Oise



Riad BOUHAFS



**Annexe paraphe arrêtés**  
**n° DDCS-95-A-2017-126 et DDCS-95-A-2017-127**

Prénom NOM	Paraphe
Anne SCHIRRER	
Karine ROUAULT-CHARTON	
Vincent DE-PETRA	
Delphine VIGILANT	
Eléna GABRIELE	
Marion ZELINSKY	
Louise ROBERT	
Gurvan GAUDIN	
Georgia CULLUS	
Angéline TRILLAUD	
Kuessi Nacer LOGOZO	
Laurent CHAMBON	
Nathalie VIGIER-ELOIRE	
Nicolas SANNIER	